



CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 10 décembre 2019 à 18h30,

A Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l’Agrion

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
3	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
4	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
5	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
6	AIX-LES-EAINS	T	Evelyne FORNER	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
7	AIX-LES-EAINS	T	Michel FRUGIER	
8	AIX-LES-EAINS	T	Claudie FRAYSSE	
9	AIX-LES-EAINS	T	André GIMENEZ	
10	AIX-LES-EAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
11	AIX-LES-EAINS	T	Christiane MOLLAR	
12	AIX-LES-EAINS	T	Marie-Pierre MONTORO	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
13	AIX-LES-EAINS	T	Nicolas VAIRYO	
14	AIX-LES-EAINS	T	Jean-Marc VIAL	
15	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Marie-Pierre FRANÇOIS
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	Départ avant la 1 ^{ère} délibération
19	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	
21	BRISON SAINT INNOCENT	T	Florence DUNOYER	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
24	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
25	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
26	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
27	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	Départ après la 2 ^{ème} délibération
28	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	
29	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	Pouvoir d'Elisabeth ASSIER
30	GRESY-SUR-AIX	T	Didier FRANÇOIS	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
35	PUGNY-CHATELON	T	Jean-Guy MASSONNAT	
36	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 14 ^{ème} délibération
37	SAINT-OMÈGE	T	Bernard GELLOZ	
38	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise DE MARCH	
39	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	
40	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
41	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
42	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	
43	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	
44	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
45	VOGLANS	T	Martine BERNON	

20 communes présentes



Absents excusés :

LA BIOLLE
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
MOUXY
MOUXY

Fabien COUDURIER
Nicole FALCETTA
Gabrielle KOEHREN
Nicolas MARC

Autres présents non votants :

Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Olivier VERDENAL
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Julie ECALARD
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint des services
Directeur financier
Directeur du pôle Service à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Communication et relations publiques
Responsable des assemblées et des affaires juridiques
Responsable Pilotage de la Performance et politiques contractuelles

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 3 décembre 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 30 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 40 présents (40 titulaires), et 44 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 24 Année : 2019

Exécutoire le : 13 DEC. 2019

Affichée le : 13 DEC. 2019

Visée le : 13 DEC. 2019

ECONOMIE **Ouverture dominicale des commerces en 2020** **Commune de Grésy-sur-Aix**

Monsieur le Président rappelle que la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a modifié le code du travail en donnant la possibilité au maire de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an pour les commerces de détail non alimentaires (article L. 3132-26 du code du travail).

Ces dérogations doivent être prises par arrêté du maire fixant les dérogations accordées avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.

Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. À défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable.

La commune de Grésy-sur-Aix a délibéré le 7 novembre 2019 sur les dimanches faisant l'objet d'une dérogation au repos dominical. Cette délibération a été transmise pour avis à la communauté d'agglomération le 21 novembre 2019. Il est proposé de donner un avis favorable aux dérogations au repos dominical, conformément à la délibération du conseil municipal de Grésy-sur-Aix en date du 7 novembre 2010, pour les dimanches suivants :

- Le dimanche 12 janvier,
- Le dimanche 19 janvier,
- Le dimanche 26 janvier,
- Le dimanche 28 juin,
- Le dimanche 8 novembre,
- Le dimanche 15 novembre,
- Le dimanche 22 novembre,
- Le dimanche 29 novembre,
- le dimanche 6 décembre,
- Le dimanche 13 décembre,
- Le dimanche 20 décembre,
- Le dimanche 27 décembre.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** aux dérogations au repos dominical pour les dimanches précités, sur la commune de Grésy-sur-Aix.

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 38
- Votants : 42
- Pour : 42
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 10 décembre 2019

Le Président,
Dominique DORD





CONSEIL MUNICIPAL du 7 Novembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 7 Novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Grésy-sur-Aix, dûment convoqué, s'est réuni publiquement en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Robert CLERC, Maire.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 19 Votants : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 31/10/2019

Présents : Tous les conseillers, sauf :

Absents : Didier FRANÇOIS (procuration à Robert CLERC), Christine MAGNEN (procuration à Guy FALQUET), Elisabeth ASSIER, Hervé DELOCHE, Christelle FLORICIC, Hervé PALIN (procuration à Florian MAÎTRE), Elodie PEGAZ-HECTOR, Anaïs POINARD (procuration à Sandrine GUERRAZ)

Secrétaire de séance : Sandrine GUERRAZ

Délibération 2019-082 Ouverture dominicale des commerces

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la loi n° 2015/990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, modifie le code du travail et donne la possibilité au Maire le pouvoir de déroger au principe du repos dominical dans la limite de 12 dimanches par an pour les commerces de détail non alimentaires (exceptés les commerces d'ameublement, régis par l'arrêté préfectoral du 30 mars 1977).

Il revient au Maire de prendre un arrêté fixant les dérogations accordées avant le 31 décembre de chaque année pour l'année suivante.

Cet arrêté est pris lorsqu'il est envisagé d'accorder plus de 5 dérogations par an, après avis du Conseil municipal et délibération de la Communauté d'Agglomération dont la commune est membre. A défaut de délibération de cette dernière dans un délai de 2 mois suivant sa saisine, son avis est réputé favorable.

Il rappelle que la loi exige que le travail dominical reste sur le principe du volontariat et doit être rémunéré à 200 %.

Après interrogation des commerces les plus concernés, il propose de retenir en 2020 12 dates, soit les dimanches suivants :

12 janvier, 19 janvier, 26 janvier, 28 juin, 8 novembre, 15 novembre, 22 novembre, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre

Monsieur le Maire demande au Conseil d'émettre un avis sur les demandes de dérogations temporaires au repos dominical.

Le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE** des présents et pouvoirs

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** sur les dates proposées ci-dessus de dérogation au repos dominical pour l'année 2020

Pour copie conforme
Le Maire,
Robert CLERC



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Economie - Ouverture dominicale des commerces en 2020 - Commune de Grésy-sur-Aix

Date de transmission de l'acte : 13/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 13/12/2019

Numéro de l'acte : d3087 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20191210-d3087-DE

Date de décision : 10/12/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Aménagement du territoire